

AVIS DE COURSE

Challenge National Printemps Windsurf
Du 28 Avril au 1^{er} Mai 2018

Autorité Organisatrice (OA) : Voile Lacanau Guyenne
24 Allée du club de voile – Grande Escoure - 33680 Lacanau

Grade : 4
Série : 293P, B293, RCB, RCO, RSX

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les windsurfs doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)). La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux windsurfs des classes ou séries 293P, B293, RCB, RCO, RSX

3.2 Admissibilité :

Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer au Challenge National de printemps

3.3 Catégories d'âges :

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours

Classe ou série	Age	Classe ou série	Age
Bic 293 OD Minime Garçon	12 à 14	RS :X 8.5 Garçon	15 à 20
Bic 293 OD Minime Fille	12 à 14	RS :X 8.5 Olympique Femme	15 et +
Bic 293 OD Espoir Garçon	14 à 16	RS :X 9.5 Olympique Homme	15 et +
Bic 293 OD Espoir Fille	14 à 16	RCB F et H	15 et +
Bic 293 OD Techno +	17 à 25	RCO F et H	15 et +

4. PRE INSCRIPTION

4.1 Pré-Inscription en ligne :

- (i) La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription à la compétition seront effectués en ligne.
- (ii) Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site du Club de Voile Lacanau Guyenne (<http://www.voile-lacanau.fr/>)
- (iii) L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'Autorité Organisatrice de justificatif de pré-inscription.

(iv) Attention pour valider votre inscription, vous devrez lors de la confirmation des inscriptions sur place présenter les documents suivants :

La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment :

- L'autorisation parentale signée
- L'identité et l'engagement de la personne responsable durant la compétition,
- L'autorisation de l'utilisation des images faites durant la compétition,
- La licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou la licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- L'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire.

4.2 Pré-inscription par courrier :

Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit ci-dessus au 4.1 devront télécharger sur le site <http://www.voile-lacanau.fr> le bulletin de pré-inscription et l'adresser par courrier à :

Club de Voile Lacanau Guyenne – Challenge National Printemps – Grande Escoure – 24 allée du club de voile – 33680 LACANAU

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription, établi à l'ordre de : Voile Lacanau Guyenne

Date limite d'envoi : 23 Avril 2018

5. DROITS D'INSCRIPTION

5.1 Les droits d'inscription requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 23/04 minuit	Montant à partir du 24/04
293P, B293, RCB, RCO, RSX	60€	70€

5.2 Remboursement :

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice, déduction des frais de gestion de dossier : solitaires 5€,

6. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	27/04	14h – 17h
Confirmation des Inscriptions	28/04	9h – 12h
Clôture des inscriptions	28/04	12h

Jours de course *(incluant la course d'entraînement si nécessaire)*

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
28 Avril 18	14h00	TOUTES
29 Avril 18	10h00	TOUTES
30 Avril 18	10h00	TOUTES
1 ^{er} Mai 18	10h00	TOUTES

7. MARQUAGE ET JAUGE

Des contrôles de jauge pourront avoir lieu durant la compétition.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Samedi 28 Avril 2018 de 9h00 à 12h00.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les Instructions de Course. Chaque jour, les différentes séries pourront changer de zone de course.

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour l'ensemble des séries ou classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition, Application de la Règle B8 de l'Annexe B des RCV 2017 - 2020,

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, une planche à voile qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches à voile.

13. PRIX

Les prix seront attribués comme suit :

Rond A	Minima	Rond B	Minima
Bic 293 OD Minime Fille	Aucun	RS :X 8.5 Femme	Aucun
Bic 293 OD Minime Garçon	Aucun	RS :X 8.5 Homme	Aucun
Bic 293 OD Espoir Garçon	Aucun	RS :X 9.5 Homme	Aucun
Bic 293 OD Espoir Fille	Aucun	RCB Fille	10
Bic 293 OD Techno +	Aucun	RCB Garçon	10
		RCO Fille	10
		RCO Garçon	10

Les

titres seront décernés sous réserve du minima défini dans le tableau ci-dessus. Les trois premiers équipages de chacune des catégories validées recevront respectivement des récompenses.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. SECURITE

Les équipements suivants sont obligatoires à tous moments en course : - Les combinaisons iso thermiques dans une eau de 18°C et moins, - Le gilet de flottaison aux normes pour les catégories Minimales,

17. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Club Voile Lacanau Guyenne
Grande Escoure
24 Allée du club de voile
33680 LACANAU
05.56.03.05.11
cvlg@orange.fr